

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Avenant du 19 octobre 2020 à la convention de délégation de gestion du 10 avril 2019

NOR : INTF2029583X

Vu la loi de finances initiale pour 2021 et son décret de répartition rattachant à compter du 1^{er} janvier 2021 le programme 349 au ministère de la transformation et de la fonction publiques ;

Vu la convention de délégation de gestion conclue le 10 avril 2019 dans le cadre du fonds pour la transformation de l'action publique entre la directrice du budget, délégant, et le secrétaire général du ministère de l'intérieur, délégataire;

Les parties à la convention constitutive décident d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

Article 1^{er}

Le délégant désigné dans la convention précitée est remplacé à compter du 1^{er} janvier 2021 par le délégué interministériel à la transformation publique (DITP).

Article 2

Le présent avenant sera publié dans les *Bulletins officiels* des ministères délégant et délégataire concernés.

Fait le 19 octobre 2020.

*Le délégué interministériel
à la transformation publique,*
T. LAMBERT

*Le secrétaire général
du ministère de l'intérieur,*
J.-B. ALBERTINI